



TOUR ET DÉTOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901

N° SIRET : 523 399 327 00023 Enregistrement à la sous-préfecture de DIE
n°W261000084

Rue Aristide DUMONT - 26400 CREST

FFRandonnée
Association affiliée

Tél président : 06 10 40 08 09

Email : president@touretdetours.fr

Site internet : touretdetours.fr

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre 64 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS n° d'immatriculation : IM075100382

Notice explicative du bulletin d'adhésion au club Tour & Détours.

La loi N° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous les membres randonneurs.

Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, **Tour & Détours** propose une garantie accident (IRA) minimum obligatoire.

Vous trouverez le récapitulatif des garanties sur le site de la fédération française de randonnées. Formalités à accomplir en cas d'accident : téléchargement possible sur www.touretdetours.fr ou www.ffrandonnee.fr.

Fourniture du bulletin d'adhésion papier :

	Renouvellement sans modification de coordonnées personnelles	Renouvellement avec modification de coordonnées personnelles	1 ^{ère} adhésion, reprise après au moins 1 saison d'interruption.	Cotisation au club (licence club extérieur)
Païement par chèques	Bulletin d'adhésion papier obligatoire.	Bulletin d'adhésion papier obligatoire.	Bulletin d'adhésion papier obligatoire.	Bulletin d'adhésion papier + joindre copie licence club extérieur.
Païement carte bancaire	Bulletin d'adhésion papier inutile			

Coordonnées personnelles susceptibles d'évoluer (nom, Adresse, email, téléphone, personne à prévenir).

Comment remplir mon bulletin d'adhésion ?

- Je choisis ma formule d'adhésion (renouvellement ou 1^{ère} adhésion ou cotisation au club).
- Je saisis mes coordonnées personnelles lisiblement.
- Après avoir pris connaissance de la notice explicative et règlement intérieur je coche la case dédiée.
- Je choisis le montant de ma cotisation (IRA (individuelle) ou FRA (familiale)), magazine rando passion, je renseigne mon tarif et indique le total.
- J'opte pour mon mode de règlement (carte bancaire ou chèque).
- Je date et je signe avec la mention « Lu et Approuvé ».

Fourniture d'un certificat d'absence de contre-indication à la pratique CACI (moins de 6 mois), anciennement certificat médical :

- S'il s'agit d'une 1^{ère} adhésion ou reprise après au moins 1 saison d'interruption ou interruption pour raison médicale sérieuse (voir questionnaire santé).
- Si je réponds « OUI » à l'une des questions du **questionnaire de santé** (figurant sur le site de Tour & Détours / page « adhésions »).

Païement :

- Soit par chèque (à joindre avec le bulletin d'adhésion).
- Soit par carte bancaire (via le lien figurant sur le site de Tour et Détours/page « adhésions »).

Accédez au site T&D => page « Adhésions » => cliquez sur « **Païement Adhésion PAYASSO** » => complétez l'ensemble des cases de l'état civil => effectuez votre règlement.

Dans le cas d'une adhésion familiale (ou partagée) (FRA), une seule adresse est requise.

Dans le cas où le formulaire d'inscription papier est obligatoire, vous devez l'imprimer et le déposer dans la boîte aux lettres de l'USC.

Dans le cas d'une 1^{ère} adhésion ou renouvellement avec réponse « oui » au formulaire de santé, le certificat d'absence de contre-indication à la pratique (certificat médical) est à déposer dans la boîte aux lettres de l'USC.

Pour la marche nordique, une limitation à 40 personnes MAX a été fixée en priorisant les réinscriptions.

Les licences sont dématérialisées et envoyées directement par la FFRP à chaque adhérent sur sa boîte mail, il est donc important de donner une adresse mail valide. Si vous n'avez pas reçu votre licence le club peut éventuellement renvoyer la licence sous forme pdf mais n'imprimera plus les licences. Cette licence peut être téléchargée sur une clé USB et vous pouvez la faire imprimer chez un imprimeur local.

Attention : Aucune adhésion ne sera prise au-delà du 30 novembre 2025, sauf cas exceptionnel !